

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 22 mars 2023, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : Mme Céline Känel

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

Mme C. Känel, présidente, FOR : ouvre la séance. Elle salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la Chancellerie, la presse ainsi que la citoyenne présente à cette première séance de l'année 2023. Elle remercie MM. Patrice a Marca et Alain Gagnebin, démissionnaires, pour leurs années de contribution au Conseil général et leur investissement pour La Neuveville. Elle salue Mme Celeste Wingo, membre du Parti Socialiste neuvevillois, et M. Francis Gerz, qui siège sans parti, qui nous rejoignent en tant que conseillers généraux. Elle salue également M. Karim Michel, membre du Parti Forum neuvevillois, qui participe à sa première assemblée en tant que conseiller municipal en charge du département de l'équipement. Puis elle déclare : « *Permettez-moi une courte anecdote avant des propos plus sérieux. Ce dimanche, ma fille de 9 ans me demande sur quoi je suis en train de travailler. Un discours politique, je lui répons. Tu veux que je te l'écrive, me propose-t-elle ? Alors, elle me dit ces mots "patati et patata". La liberté, une valeur qui m'est chère. Et que, parfois, nous ne chérissons pas assez, car il faut bien se le répéter "quelle chance nous avons, ici, et à La Neuveville, par rapport à d'autres peuples qui n'ont pas voix au chapitre et dont les droits sont bafoués". Je souhaite que nos espaces libres soient préservés, même si le respect de règles communes s'avère essentiel pour le bien vivre ensemble. Si notre liberté est un cadeau, elle implique une certaine responsabilité, que ce soit au Conseil général, ou sur les réseaux sociaux, nous sommes libres d'exprimer notre accord ou notre désaccord. Mais nous sommes aussi responsables de nos propos et de ne pas discréditer sans réfléchir. Critiquer semble être devenu un sport national, voire mondial. A mon sens, faire honneur à la liberté d'expression serait plutôt savoir écouter autrui et se renseigner avant de juger. "Se croire plus malin que les autres" est une maladie très contagieuse, surtout sur l'Internet, contre laquelle le masque FFP2 ne peut rien. Ni moi, ni personne n'est à l'abri, mais un simple autotest, ou plutôt une petite autoréflexion, constitue une excellente prévention. Être libre tout seul n'a que peu de sens. Au contraire, chacun doit être libre d'être soi-même et de prendre sa vie en main. Il faut donc ajouter à la liberté une base solide, l'égalité et un liant puissant : la fraternité. Valeurs essentielles que je garde au chaud, peut-être, pour mon discours estival. Pour conclure, râtons un peu, ça défoule, mais pas trop, parce que La Neuveville est quand même un endroit magnifique, où il fait bon vivre. Une commune où tout n'est pas parfait (qu'est-ce qu'on s'ennuierait si elle l'était). Et où, je crois, notre Municipalité travaille de manière responsable et dévouée. Profitons maintenant de cette belle liberté, offerte par cette assemblée, de nous exprimer, de confronter nos idées pour faire avancer le débat dans l'intérêt de tous. Soyons dignes de nos habitant-e-s, de nos enfants, faisons mieux que des "patati et patata". Sur ces mots, je passe la parole au Chancelier pour l'appel. »*

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022
3. Création d'un poste supplémentaire pour le Service de la gestion du territoire : décision (C. Ferrier/C. Frioud Auchlin)
4. Crédit d'engagement de CHF 78'621.- TTC pour l'achat d'une scène mobile – Décompte final : information (A. Louis)
5. Nomination d'un/e membre dans la commission de la gestion du territoire en remplacement de M. Patrice a Marca (PSN), démissionnaire
6. Nomination d'un/e membre dans la commission de l'équipement en remplacement de Mme Helvetia Wingo (PSN), démissionnaire
7. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (H. Wingo) « Logements à prix modéré » (D. Bloch/A. Kurth)
8. Réponse à l'interpellation PLR (K. Aeschlimann-Blaser) « Renseignements sur l'état d'avancement du projet de la place de la Gare » (C. Ferrier)
9. Réponse à l'interpellation PLR (A. Honsberger) « Renseignements sur le Château du Schlossberg » (C. Frioud Auchlin)
10. Réponse à l'interpellation PLR (L. Longo) « Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ? » (K. Michel)

11. Réponse à l'interpellation UDC (T. Gutmann) « Ports de La Neuveville » (Conseil municipal)
12. Rapport CM en réponse au postulat PSN (C. Brazier) « Déployer une politique cohérente active pour les seniors à La Neuveville » (D. Bloch)
13. Rapport CM en réponse à la motion PVN (A. Gagnebin) « Espaces verts et arborisation » (C. Ferrier)
14. Rapports CM en réponse à la motion PLR (M. Cochet) « Favoriser l'énergie renouvelable neuvevilloise » (K. Michel) et à la motion PVN (S. Mamie) « Encourager l'installation de toute production d'énergie renouvelable sur les biens fonciers » (A. Kurth)
15. Rapport CM en réponse au postulat PVN (C. Louis) « Une stratégie climatique pour La Neuveville » (Conseil municipal)
16. Interventions parlementaires et développements
17. Questions simples et traitement
18. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 31 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)	: Mmes Bucciarelli Sophie, Von Dach Stéphanie MM. Althaus Damien, Canepa Mel, Chapuis Yann, Guillaume Alain, Weber Stéphane
Parti Libéral-Radical (PLR)	: Mmes Andrey Odyle, Aeschlimann-Blaser Karin, Honsberger Anne MM. Cochet Matthieu, Junod Cédric, Longo Luca, Niederer Julien, Teutsch Fabian
Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)	: Mmes Brazier Caroline, Moeckli Joëlle, Petrig Anna Valentina, Torres Adele, Wingo Celeste, Wingo Helvetia
Parti Les Vert·e·s La Neuveville (PVN)	: Mmes Maillat Fanny, Mamie Sabine MM. Kraus Basil, Louis Cyprien, Mamie Richard, Voisard Clovis, Zuberbühler Jean-Claude
Union démocratique du centre (UDC)	: M. Gutmann Anton Tony
Sans parti	: M. Gerz Francis
Excusé·e·s	: Mme Orha Sanda (FOR), Stoepfer Véronique (PSN) : MM. Burkhalter Luc (PLR), Nicolet Christophe (FOR)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Création d'un poste supplémentaire pour le Service de la gestion du territoire : décision (C. Ferrier/C. Frioud Auchlin)

Message du Conseil municipal : « *Le bureau du Service de la gestion du territoire fonctionne actuellement avec trois collaborateurs/trices à plein temps. Les tâches gérées par le Service sont nombreuses et elles augmentent chaque année. En effet, le Canton délègue de plus en plus de tâches aux communes et les procédures deviennent de plus en plus complexes. Les trois collaborateurs/trices du Service assurent les tâches courantes, mais ils/elles n'ont pas le temps de lancer les projets importants pour la ville par manque de personnel. C'est pourquoi le Conseil municipal demande au Conseil général de créer un poste supplémentaire pour le Service de la gestion du territoire. Le bureau administratif du Service de la gestion du territoire fonctionne actuellement avec trois collaborateurs/trices à plein temps : le responsable du Service gère l'ensemble des secteurs et une grande partie des projets, ainsi que les contacts avec les différentes entités partenaires et le Conseil*

municipal, une collaboratrice administrative gère les demandes de permis de construire, alors qu'une deuxième collaboratrice administrative accueille et renseigne les administrés au guichet, par téléphone et par courriel. Elle s'occupe également du secrétariat. Comme précisé dans l'introduction, les tâches gérées par le Service augmentent chaque année. Le Grand Conseil bernois a par exemple augmenté le seuil de compétence des communes pour l'octroi des permis de construire à 1,4 million au lieu de 1 million actuellement. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le volume des permis traités et octroyés par la Commune, et non plus par la Préfecture, a augmenté significativement. Le problème est général pour l'ensemble des communes bernoises. D'autres localités se voient également dans l'obligation d'accroître le personnel de leur service d'urbanisme en augmentant des taux d'occupation ou en engageant des collaborateurs supplémentaires (Évilard, Saint-Imier, etc.). Le bureau du Service de la gestion du territoire assure pour le moment les tâches courantes, mais il est dans l'impossibilité de lancer les projets importants pour la Commune – projets qui sont pourtant inscrits au programme de législature du Conseil municipal – notamment la révision du PAL, le développement du projet pour les places de la Gare et du Marché, mais aussi la réfection des rues ou du réseau de canalisations. Les projets qui sont en cours sont gérés par un bureau externe qui travaille en collaboration avec le Service, notamment pour la remise en état du Vacuflow aux Marnins, le Plan de gestion des déchets, le Plan vélo et l'étude sur le stationnement. Les demandes du Conseil général, exprimées dans les interventions parlementaires, s'accumulent et ne peuvent pas être traitées dans le délai imparti. Un poste à durée déterminée, limitée à deux ans, a été publié en 2022, afin de consolider l'équipe. Dans la situation du marché de l'emploi actuelle, peu de dossiers ont été reçus et le seul candidat qui correspondait aux attentes du service a renoncé en raison de la durée déterminée à deux ans du poste. Il est certain que le caractère limité du poste à deux ans a retenu de nombreux autres candidats/es. Le bureau du Service de la gestion du territoire gère plusieurs "secteurs" selon les sujets qui sont traités (liste non exhaustive) :

Administration	Renseignements au public au guichet, par téléphone et par courriel Préparation des rapports au Conseil municipal et des messages au Conseil général Gestion du courrier Gestion financière du Service Gestion des ressources humaines du Service
Police des constructions Permis de construire	Gestion des demandes de permis de construire Procédures de police des constructions, remises en état conformes à la loi Renseignements aux requérants sur les procédures et les règlements
Voirie	Nettoyage et entretien des espaces publics et des espaces verts, y compris le cimetière Entretien des chemins de randonnée Mise en place des infrastructures pour les manifestations Réalisation des petits aménagements Creusement des fosses d'ensevelissement
Cimetière	Gestion des entrées au cimetière Désaffectations
Ports	Gestion des contrats des ports et de la facturation Attribution des places Gestion de l'utilisation de la grue et des hivernages Travaux de réfection des ports communaux
Déchets et déchetterie	Gestion des contrats pour l'élimination des déchets Gestion de la déchetterie et de son personnel
Routes et canalisations	Entretien et réfection des rues et du réseau de canalisations Projets de rénovation complète de routes, infrastructure et superstructure
Mobilité	Gestion des prestataires de mobilité régionale pour La Neuveville Projet particulier de mobilité (schéma bus, plan vélo, quais de bus)
Urbanisme	Révision du PAL Gestion du développement des plans de quartier (St-Joux (ancienne FriFri), Ruveau, etc.)
Cadastre	Gestion des contrats de géomètre officiel et du cadastre des conduites

	<i>Remise à jour de la mensuration officielle et de la toponymie</i>
<i>Environnement</i>	<i>Collaboration avec le Parc Chasseral pour la réfection des murs de vigne, pour la gestion des surfaces écologiques Gestion des plantes invasives</i>
<i>Aménagements</i>	<i>Gestion de la planification et de la réalisation des projets d'aménagement (St-Joux, places de la Gare et du Marché, quai Maurice Moeckli, parcelle 1312, parc aux Prés-Guëtins, place de la Courtine est, etc.)</i>
<i>Dangers naturels</i>	<i>Falaises Inondations Débordements des rivières Plan d'urgence</i>
<i>Projets tiers</i>	<i>Tunnel CFF UPlans OFROU ARA am Twannbach</i>
<i>Contact et séances avec les organisations régionales</i>	<i>Seeland Biel-Bienne Jura-bernois.Bienne Conférence Rive gauche du lac de Bienne Conférence régionale des transports</i>

Plus de 20 projets sont en cours et sont gérés soit par le bureau externe mandaté par le département, soit directement par le responsable du Service. Le plan financier 2023-2030 prévoit aussi plusieurs projets importants pour des montants d'investissement de l'ordre d'un million par année :

<i>2023</i>	<i>Réfection du chemin des Oeuchettes</i>
<i>2023</i>	<i>Infrastructures cyclables (sur la base du Plan vélo)</i>
<i>2023</i>	<i>Travaux dans le Port du Lessivier</i>
<i>2024</i>	<i>Travaux dans le Port de la Gravière</i>
<i>2024</i>	<i>Aménagement de la place de la Gare</i>
<i>2025</i>	<i>Rénovation canalisations ch. du Stand</i>
<i>2025</i>	<i>Réfection ch. de St-Joux</i>
<i>2026-27</i>	<i>Réaffectation des anciennes voies CFF</i>
<i>2029-31</i>	<i>Réfection ch. des Prés-Guëtins étapes I et II</i>

Il faut aussi compter sur les travaux exceptionnels, comme par exemple, la réfection de canalisations (parcelle 3385, ch. de la Récille, etc.) ou le remplacement des pontons de la parcelle 139 qui sont en train de s'effondrer dans le lac. Considérant le manque de collaborateurs/trices au sein du bureau du Service de la gestion du territoire, les projets ont déjà été répartis sur une plus longue période, mais les capacités de les réaliser manqueront si un collaborateur/trice supplémentaire n'est pas engagé. Même si l'élaboration des mandats est sous-traitée, la gestion du projet reste à charge du Service. Le/La collaborateur/trice en charge du projet a un rôle de direction et de gestion des projets, un peu comme un/e chef/fe d'orchestre. Il/Elle met en place la structure du projet et son organisation, il/elle met en concurrence les différents mandataires et prépare l'adjudication des mandats. Par la suite, il/elle suit le déroulement du projet jusqu'à sa réalisation et met la pression nécessaire pour le faire avancer. Il/Elle a aussi un rôle de coordination avec le responsable du Service et le Conseil municipal, mais aussi avec les autres services et les organisations externes (CFF, OFROU, Canton, communes voisines, etc.). Il/Elle s'assure également que le projet se développe vers une solution de qualité et économiquement supportable pour la Commune. Le/La collaborateur/trice devra également mettre en soumission et suivre directement certains travaux qui ne nécessitent pas de mandater un bureau externe. Le responsable du Service ne peut pas assumer seul la gestion de tous les projets. Pour ce travail, mais également pour la gestion des tâches courantes, il est nécessaire de créer un nouveau poste à durée indéterminée pour le Service de la gestion du territoire. Lors de sa séance du 1^{er} mars 2023, la Commission de la gestion du territoire a préavisé favorablement la création d'un poste supplémentaire pour le Service de la gestion du territoire. Lors de sa séance du 7 mars 2023, la Commission des finances a préavisé favorablement la création du poste d'un poste supplémentaire pour le Service de la gestion du territoire. Le Conseil municipal propose au Conseil général de créer un poste supplémentaire à 100 % pour le Service de la gestion du territoire avec effet immédiat. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique que le Conseil général est amené ce soir à se prononcer sur ce poste supplémentaire selon le message qui lui a été transmis avec le plus de précisions possibles en rapport avec toutes les activités qui sont en cours au sein du département de la gestion du territoire. Dans ce message, il est relevé que les reports de charges sur les communes sont de plus en plus lourds, le canton se décharge, ce qui charge la commune. Il faut dès lors trouver des solutions. Beaucoup d'interventions parlementaires ont été déposées au Conseil général, qui ont du sens pour La Neuveville. Afin de fournir un service de qualité aux citoyens, il est nécessaire d'augmenter le personnel afin de répondre à ces besoins. Il y a des projets en cours, comme la place de la Gare, le plan d'aménagement local (PAL), le chemin des rives et bien d'autres qui sont déjà connus sur lesquels il y a beaucoup de difficultés à avancer parce que l'opérationnel et le quotidien sont très prenants pour le département. Il ajoute que ce soir le Conseil général a une forte responsabilité de décider de la suite pour notre commune, afin d'aller de l'avant et réaliser les projets souhaités. Le Conseil municipal le souhaite in corpore ainsi que les commissions de la gestion du territoire et des finances, qui ont donné un préavis favorable. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. S. Weber, FOR : *« Je siége actuellement à la commission de la gestion du territoire depuis plus de deux ans, et vois passer de nombreuses demandes diverses, privées, communales, en moyenne dix par séance avec un nombre de huit à dix séances par année. La charge de travail étant très importante au sein du département de la gestion du territoire, il nous semble impératif que ce département doive se renforcer avec un nouveau chef de projet, afin de pouvoir faire avancer les gros dossiers tels que le projet de la gare, le plan d'aménagement local (PAL) et bien d'autres, et ceci à court, moyen et long terme. Il est aussi important de souligner que M. Aubert, responsable du service de la gestion du territoire, avec une ou deux collaboratrices, font un travail énorme sur tous les fronts, que ce soit au bureau communal, afin de renseigner tout type de demande ou sur le terrain, comme par exemple, la déchetterie sporadiquement. Forum neuvevillois vous recommande fortement d'accepter ce nouveau poste de chef de projet. »*

Mme H. Wingo, PSN : *« Le Parti Socialiste neuvevillois soutient la création de ce poste, afin d'assurer les tâches inhérentes à ce bureau, qui souffre depuis trop longtemps. »*

M. C. Louis, PVN : *« Les Vert-e-s saluent la volonté du Conseil municipal de vouloir créer un poste supplémentaire, afin que le service de la gestion du territoire puisse assurer le suivi de nombreux projets et de nombreuses tâches. Nous remercions également le service de la gestion du territoire pour les explications données concernant l'état de la situation, le fonctionnement du service et la gestion des projets. Il nous paraît évident que le service de la gestion du territoire est en manque de personnel depuis plusieurs années et ne peut que difficilement faire face aux nombreux projets auxquels l'équipe doit faire face. En effet, il y a tout d'abord de nombreux projets qui sont imposés à notre commune. Je pense là notamment aux travaux liés aux réfections de rues et la révision de divers plans comme le plan d'aménagement local (PAL). L'actualité a également ajouté à cette liste les travaux liés au percement du tunnel de Gléresse. Il nous paraît évident qu'il est dans l'intérêt de la population que la commune possède suffisamment de ressources qualifiées pour y faire face, afin de pouvoir contrôler la situation et d'en tirer d'éventuels avantages. Les précédentes législatures ont également fait du projet de la place de la Gare, un projet capital, qui a notamment fait l'objet de nombreuses promesses électorales. Les avancées sont cependant maigres, car les moyens à disposition n'étaient jusqu'à présent pas à la hauteur des ambitions affichées. Dans ce sens, nous saluons la volonté du Conseil municipal de remédier à cette situation grâce à un poste supplémentaire tout en gardant un poste destiné à la police des constructions, afin de protéger ce qui fait le charme de notre belle cité. Les Vert-e-s soutiennent donc la création de ce nouveau poste et espèrent que le profil exigé sera rapidement trouvé, ce qui ne sera pas forcément une mince affaire. Nous espérons que l'arrivée d'un chef de projet permettra des avancées notables dans les grands projets qui ont été promis aux Neuvevillois et Neuvevilloises et que cela permettra également de rattraper le retard dans certains domaines. Nous pensons là notamment à la mobilité douce pour laquelle le Conseil général s'est clairement engagé. Face à des dossiers et des procédures toujours plus complexes, nous souhaitons également rendre la commune attentive au fait que des synergies et des accompagnements existent. Par exemple, il y a quelques années, l'association de communes Jura bernois. Bienne a invité les communes importantes du Jura bernois à unir leurs forces et à bénéficier de synergies, afin d'établir leurs plans directeurs énergie, et leur a proposé un soutien actif important. Cela concernait Saint-Imier, Tavannes, Tramelan et Valbirse, qui ont accepté l'offre et La Neuveville qui l'avait alors refusée. C'est regrettable, car cela a permis aux communes qui ont accepté l'offre de gagner en efficacité, de rationaliser des coûts et d'obtenir de meilleurs taux de subventionnement*

pour de nombreux dossiers auxquels La Neuveville est aussi confrontée. Je pense là au plan d'aménagement local (PAL), aux plans de quartiers ou encore aux plans d'énergie, de mobilité ou encore de biodiversité. Jura bernois. Bienne, pour laquelle La Neuveville cotise, a également un architecte urbaniste à disposition pour des prestations de conseil en aménagement du territoire destinées aux communes. Il s'agit là d'éléments à prendre en compte pour le futur, étant donné qu'un poste supplémentaire entraîne inévitablement des frais supplémentaires. Nous vous invitons donc à accepter la création de ce poste supplémentaire. »

M. T. Gutmann, UDC : *« Le Parti UDC se rallie aux arguments des autres partis et approuve la création d'un poste supplémentaire au service de la gestion du territoire. »*

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général décide la création d'un poste supplémentaire au Service de la gestion du territoire.**

4. Crédit d'engagement de CHF 78'621.- TTC pour l'achat d'une scène mobile – Décompte final : information (A. Louis)

Message du Conseil général : *« Le Conseil général, dans sa séance du 17 juin 2020, avait approuvé un crédit d'engagement d'un montant de CHF 78'621.- TTC pour l'achat d'une scène mobile. L'ensemble des coûts (installation, formation, livraison) se monte à CHF 79'029.40 TTC soit 0.51 % (CHF 408.40 TTC) de plus qu'initialement prévu. Le Conseil général est ainsi informé que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 78'621.- TTC, accuse un dépassement de CHF 408.40 TTC de la compétence du Conseil municipal, selon l'article 5, chiffre 6 de l'Ordonnance d'organisation. Ce dépassement a été accepté par l'Exécutif communal dans sa séance du 23 janvier 2023. »*

M. A. Louis, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

5. Nomination d'un/e membre dans la commission de la gestion du territoire en remplacement de M. Patrice a Marca (PSN), démissionnaire

Mme C. Brazier, PSN : remercie, au nom du Parti Socialiste neuvevillois, M. Patrice a Marca pour son engagement intensif durant ces années et propose Mme Helvetia Wingo pour prendre la suite dans cette commission.

Mme C. Känel, présidente, FOR : demande s'il y a d'autres candidat-e-s.

Sans autre proposition ni opposition, le Conseil général décide de nommer avec effet immédiat Mme Helvetia Wingo (PSN) en qualité de membre de la commission de la gestion du territoire, en remplacement de M. Patrice a Marca (PSN).

6. Nomination d'un/e membre dans la commission de l'équipement en remplacement de Mme Helvetia Wingo (PSN), démissionnaire

Mme C. Brazier, PSN : propose, au nom du Parti Socialiste neuvevillois, Mme Celeste Wingo pour reprendre la suite dans cette commission.

Mme C. Känel, présidente, FOR : demande s'il y a d'autres candidat-e-s.

Sans autre proposition ni opposition, le Conseil général décide de nommer avec effet immédiat Mme Celeste Wingo (PSN) en qualité de membre de la commission de l'équipement, en remplacement de Mme Helvetia Wingo (PSN).

7. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (H. Wingo) « Logements à prix modéré » (D. Bloch/A. Kurth)

Position du Conseil municipal : *« Le Parti Socialiste neuvevillois demande au Conseil municipal d'étudier de manière plus ciblée les possibilités d'augmenter le nombre de logements à prix modéré, dans l'idée de rendre notre ville, où il fait bon vivre, plus accessible à des familles ayant plusieurs enfants ou un revenu limité. L'augmentation du nombre de familles avec enfants représente un défi pour de nombreuses communes et doit s'intégrer dans un projet de cohésion sociale et intergénérationnelle, afin de contribuer à une bonne qualité de vie des habitants, sans impacter les finances municipales ou dépasser ses capacités d'investissement. Mme H. Wingo signale quelques parcelles non construites du domaine communal, qui pourraient entrer en ligne de compte pour la construction d'appartements à loyer abordable. Le Conseil municipal propose d'étudier, dans le cadre du plan d'aménagement local (PAL), les particularités des quelques parcelles non encore construites propriété de la Municipalité, afin de vérifier leurs réelles possibilités d'affectation éventuelle à une construction d'immeuble d'utilité publique. Il propose l'acceptation de ce postulat par le Conseil général qui permettra d'évaluer la situation objectivement. »*

Mme D. Bloch, conseillère municipale : n'a rien à ajouter au message. Elle se tient à disposition pour toute question. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme H. Wingo, PSN : recommande, au nom du Parti Socialiste neuvevillois, d'accepter ce postulat.

M. J. Niederer, PLR : *« Le Parti libéral-radical est intéressé par l'analyse des terrains disponibles selon les prix du mètre carré à La Neuveville et l'augmentation des coûts de construction suite aux différentes crises. Il nous paraît complexe à l'heure actuelle de vouloir proposer des loyers abordables dans des nouvelles constructions sans investir à fond perdu. Nous sommes donc sceptiques quant à la réalisation concrète, sans impacter les finances municipales, si aucun prestataire privé n'est intéressé à la démarche, mais intéressé par l'analyse proposée par le Conseil municipal. Nous recommandons donc de voter en faveur du postulat. »*

Mme S. Mamie, PVN : *« Le Parti Les Vert-e-s se positionne en faveur de ce postulat. Nous sommes convaincu-e-s par les raisons. »*

M. Y. Chapuis, FOR : indique que le Parti Forum est favorable à ce postulat, mais demande néanmoins des précisions pour savoir ce que l'on entend par loyer modéré, familles nombreuses et revenus limités.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : pense que ce sont des éléments à clarifier avec le Parti Socialiste neuvevillois, avec Mme H. Wingo en particulier. Elle relève qu'il existe des normes régionales pour ce qui est d'un appartement à loyer modéré, qui sont utilisées dans les calculs des services sociaux.

M. T. Gutmann, UDC : *« A en voir le développement de La Neuveville, qui est devenue la Riviera, je pense qu'il serait important de favoriser les logements à loyer modéré. Le Parti UDC est favorable à ce postulat. »*

La parole n'étant plus requise, la présidente passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.**

8. Réponse à l'interpellation PLR (K. Aeschlimann-Blaser) « Renseignements sur l'état d'avancement du projet de la place de la Gare » (C. Ferrier)

Mme C. Känel, présidente, FOR : avant de passer aux réponses aux interpellations déposées lors de la dernière séance, elle rappelle brièvement l'art. 31 du Règlement du Conseil général : *« Après la réponse, l'interpellateur peut brièvement déclarer s'il est satisfait ou non de la réponse. Une discussion ne peut avoir lieu que si un conseiller le demande et si le Conseil général le décide. »*

Réponse du Conseil municipal : « Le Parti libéral-radical rappelle qu'une demande d'état de la situation de l'avancement du projet de la place de la Gare a été faite le 21 septembre 2021. M. Christian Ferrier avait répondu qu'au vu de la lourde charge de travail du service, cette tâche avait été retardée. Il rappelle que le parti s'est engagé à développer La Neuveville de manière harmonieuse, respectueuse de son patrimoine, de sa nature, de son paysage et de sa population. Dans le cadre de cet engagement, l'interpellatrice a donc effectué une recherche dans les interventions parlementaires, que le Conseil municipal pourrait regrouper dans ce projet, afin de réaliser toutes ces demandes. Le Parti libéral-radical demande ainsi au Conseil municipal des renseignements sur l'état d'avancement du projet de la place de la Gare. Le Service de la gestion du territoire travaille toujours en effectif réduit depuis 2021. Une employée administrative a été engagée en mai 2021, mais la charge de travail reste toujours importante. Un poste de chef de projet à durée limitée a été ouvert en 2022, mais la bonne personne n'a pas été trouvée. Cela explique que le projet des places de la Gare et du Marché n'a pas été développé. Le Conseil municipal demande en parallèle qu'un poste supplémentaire soit créé, afin de renforcer l'équipe et lui permette de prendre en charge notamment cette étude. Depuis l'établissement du Master Plan en 2020, le projet des places de la Gare et du Marché n'a pas évolué assez pour justifier une nouvelle présentation au Conseil général. Toutefois, plusieurs études sont en cours, ou vont être prochainement mandatées, afin de faire avancer ce dossier. Le Conseil municipal va se concentrer sur la place de la Gare afin d'évaluer la possibilité de supprimer la halle et le quai de chargement, de créer un cheminement sécurisé et arborisé pour les piétons et les cyclistes, de mettre à niveau les quais de bus selon la LHand et de réorganiser le stationnement. Un montant de CHF 650'000.- est prévu au plan des investissements pour ces aménagements. L'étude sur le stationnement, lancée en début d'année, permettra d'évaluer les besoins en place de stationnement et de les situer au mieux sur le domaine communal. La Commission de la gestion du territoire a également discuté de l'aménagement de la parcelle no 1312. Ces réflexions seront intégrées à l'étude de l'avant-projet de la place qui pourra débiter sitôt que l'équipe du Service de la gestion du territoire sera consolidée. Même si le Conseil municipal est attentif aux interventions du Conseil général, il ne veut pas mélanger tous les sujets. Ils ne seront pas tous réalisés dans le cadre du projet des places de la Gare et du Marché. Ce qui est sûr, c'est que le stationnement des vélos sera inclus dans le projet, sous la forme d'un couvert à proximité de la gare, et dont la taille sera définie par le Plan vélo. Plutôt que d'engager un projet sur tout le périmètre des places de la Gare et du Marché, le Conseil municipal préfère diviser le projet global en sous-projets cohérents et avancer sur des zones plus réduites correspondant aux financements disponibles, mais aussi aux capacités humaines des services. Il continue donc la planification des places de la Gare et du Marché et ne manquera pas de venir devant le Conseil général pour les futures demandes de crédits nécessaires à la réalisation des études et des travaux. »

Mme C. Känel, présidente, FOR : demande à Mme K. Aeschlimann-Blaser si elle est satisfaite de la réponse du Conseil municipal.

Mme K. Aeschlimann-Blaser, PLR : répond qu'elle en est satisfaite.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

9. Réponse à l'interpellation PLR (A. Honsberger) « Renseignements sur le Château du Schlossberg » (C. Frioud Auchlin)

Réponse du Conseil municipal : « Le Conseil municipal remercie l'interpellatrice pour cette intervention parlementaire qui lui permet d'informer sur les travaux de la Commission de gestion du Schlossberg et de rappeler comment le château est géré. Il est ainsi important de remémorer en préambule le fait que le château appartient par parts égales au Canton de Berne et à la Commune de La Neuveville. Pour sa gestion, la Société simple Schlossberg a été créée en 1989 sur la base d'un règlement approuvé par les deux copropriétaires. Son but est de conserver et d'entretenir le château dans l'esprit de la conservation des monuments historiques, d'administrer les installations du château, de les maintenir en état et d'élaborer un projet d'utilisation permettant d'ouvrir les installations du château au public, respectant ainsi les vœux du légataire, M. Louis-Philippe Imer, décédé en 1933. Pour que la société atteigne son but, une commission de gestion a été constituée. Elle est composée de 8 membres nommés à part égales par le Conseil-exécutif et le Conseil municipal. C'est à cette commission que revient la tâche d'administrer la propriété du Château du Schlossberg. Ainsi, la Commission de gestion du Schlossberg a transmis les informations suivantes au Conseil municipal pour répondre à la présente interpellation : Le bail à loyer permet la sous-location. Les charges sont intégralement payées par les locataires qui sont au nombre de deux sur le même contrat. Pour des questions relevant de la

sphère privée des locataires, il n'est pas possible de divulguer le montant des loyers et des charges. Pour ce qui est du permis de construire, celui-ci a été délivré par la Préfecture du Jura bernois, le 21 décembre 2022 (reçu le 23 décembre à la Commune). Il a été obtenu pour la rénovation de la cuisine du rez-de-chaussée, le réaménagement et la rénovation du 2^e étage et des combles, la transformation de la toiture comprenant la suppression d'une lucarne et la réalisation d'un élément cubique pour l'aménagement d'une pièce de vie dans les combles, la création d'un puits de lumière zénithale, l'aménagement de 4 places de stationnement en pavés gazon et la création d'un abri à vélos dans une annexe existante. L'usage du château est en cours d'étude. A cet effet, une entreprise privée a été mandatée pour établir un concept d'utilisation qui devra être analysé et discuté par la Commission de gestion du Schlossberg. La recherche de fonds pour assurer le financement du projet est en cours par la Commune de La Neuveville et le Canton de Berne. Finalement, le projet nécessite la résiliation du bail à loyer. »

Mme C. Känel, présidente, FOR : demande à Mme A. Honsberger si elle est satisfaite de la réponse du Conseil municipal.

Mme A. Honsberger, PLR : répond qu'elle est satisfaite, mais trouve que la réponse du Conseil municipal manque de précisions et de chiffres sur les questions assez détaillées qui ont été posées dans l'interpellation. Elle s'en contentera tant que la situation bouge.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

10. Réponse à l'interpellation PLR (L. Longo) « Quid de la stratégie énergétique de La Neuveville ? » (K. Michel)

Réponse du Conseil municipal : « Le Conseil municipal de La Neuveville remercie le Parti Libéral-radical pour son intervention qui donne la possibilité aux autorités de donner une information sur les démarches qui sont actuellement entreprises par la Commune de La Neuveville. En préambule, en ce qui concerne le labélisation "Cité de l'énergie" la Commune de La Neuveville a déjà commencé ce processus qui est défini en plusieurs phases. D'une manière générale, une fois que 50 % des mesures possibles ont été réalisées, la Commune peut demander un audit auprès de la commission de l'Association Cité de l'énergie pour l'obtention du label. Voici les trois phases :

1. Etat des lieux

Le champ d'action de la Commune en matière de politique énergétique et climatique est divisé en 6 domaines distincts et obligatoires, auquel s'ajoute un 7^e facultatif :

- Développement, planification urbaine et régionale
- Bâtiments communaux et installations
- Approvisionnement et dépollution
- Mobilité
- Organisation interne
- Collaboration et communication
- Adaptation au changement climatique (facultatif)

2. Evaluation et détermination du potentiel d'action de la Commune.

3. Identification des objectifs de politique énergétique et climatique et mise sur pied du programme d'actions. De plus, concernant la stratégie en matière de transition énergétique, par exemple l'augmentation de sa production locale, le Conseil municipal lors de sa séance du 23 janvier 2023 a validé le principe d'étudier la mise en place d'un système de contracting pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits appartenant à des privés. L'étude devra définir les critères et le cadre dans lequel ce genre de contracting pourrait être réalisé. Très prochainement, le Conseil municipal pourra définir si ses objectifs sont réalisables d'ici la fin de l'année. Il informera le Conseil général sur la progression de ces projets au fur et à mesure de leur avancement. »

Mme C. Känel, présidente, FOR : demande à M. L. Longo s'il est satisfait de la réponse du Conseil municipal.

M. L. Longo, PLR : est satisfait de la réponse, mais s'associe aux remarques faites par Mme Honsberger lors de la réponse à son interpellation au point précédent. Il relève que, mis à part la logorrhée habituelle du Conseil municipal, il n'y a rien de nouveau. Il espère qu'avec l'arrivée de M. K. Michel, la stratégie énergétique sera prise en main, thématique qui est importante pour La Neuveville.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

11. Réponse à l'interpellation UDC (T. Gutmann) « Ports de La Neuveville » (Conseil municipal)

Réponse du Conseil municipal : « Le Conseil municipal a pris connaissance attentivement de cette interpellation sur un passé très douloureux pour toutes les familles endeuillées, qui a ému notre ville dans son ensemble. En préambule, il tient à déclarer qu'il souhaite de tout cœur que cette affaire trouve tout son dénouement dans les meilleurs délais possibles tant pour les familles que pour toutes les personnes concernées. Il craint toutefois que les questions soulevées ne trouvent pas de réponse à la hauteur des souhaits de l'interpellateur. La responsabilité constitue une affaire personnelle alors que la culpabilité représente une affaire juridique. Le Conseil municipal, bien que conscient des attentes que sous-entendent les trois questions, ne peut pas être mis en devoir de rechercher des responsabilités passées, ni de se substituer aux autorités en charge du dossier (Préfecture, Ministère public). Il se doit par contre de prendre toutes précautions pour éviter un tel drame à l'avenir. S'il est malheureusement impossible de modifier le passé, les conclusions de l'enquête administrative, présentées au Conseil général le 14 mars 2018, ont amené une amélioration et une clarification des processus de décision du Conseil municipal, comme expliqué au Conseil général le 12 juin 2019 (voir extraits des PV en annexe). L'Exécutif communal, conscient de ses responsabilités, vérifie et applique les processus de décision correspondants pour chacun de ses engagements et projets. Le Ministère public a pour sa part terminé l'instruction pénale, qui a duré plusieurs années, en raison de la complexité de cet affreux drame. Comme appris par la presse, une nouvelle phase de la procédure s'ouvre désormais avec le procès devant le tribunal. Le Conseil municipal espère sincèrement que cette instance pourra répondre aux interrogations encore ouvertes et permettre à toutes et tous de faire le deuil des personnes décédées. Considérant les éléments qui sont à ce jour entre les mains de l'Exécutif, ce dernier apporte les réponses suivantes aux questions posées :

1. L'ORCN a-t-il donné son accord à ce que la Municipalité installe ou fasse installer l'équipement électrique des places d'amarrage qu'elle loue au Canton, conformément au contrat de bail de 1983 ? Une autorisation n'a pas été requise auprès de l'OCRN.
2. Pourquoi les installations électriques construites dans la même période dans les ports Rousseau communal, Rousseau cantonal, Lessivier et à la Gravière n'ont-elles pas été construites de la même façon ? En l'absence des personnes responsables de ces aménagements, qui ne sont plus en fonction, il nous est impossible de répondre à cette question.
3. Par suite des contrôles de conformité et de mise en ordre des autres installations électriques portuaires, pourquoi les installations jugées conformes ne fonctionnent-elles pas ? Ces installations, bien que conformes et contrôlées, ne sont mises en fonction que sur demande. »

Mme C. Känel, présidente, FOR : demande à M. T Gutmann s'il est satisfait de la réponse du Conseil municipal.

M. T. Gutmann, UDC : répond qu'il n'est pas satisfait de la réponse du Conseil municipal et demande l'ouverture de la discussion.

La présidente soumet l'ouverture de la discussion au vote : **à l'unanimité, la discussion est ouverte.**

M. T. Gutmann, UDC : « Le but de cette interpellation n'était pas de culpabiliser le Conseil municipal actuel ou de rechercher des coupables politiques. Le but de cette interpellation est qu'un drame de cette gravité ne soit plus possible et que les compétences ne soient plus transgressées à La Neuveville. Le but de cette interpellation est que les locataires des places de ports puissent utiliser ces installations électriques en tout temps et en toute sécurité. J'ai discuté longuement avec M. Robert Schläfli sur sa peine et ses douleurs, non seulement psychiques, mais aussi physiques pour lui, les siens et la famille de Miranda. Malheureusement, dans le traitement de ce drame, toutes les erreurs qui ont pu être commises l'ont été. J'ai aussi eu une longue conversation téléphonique avec Mme la maire, Catherine Frioud Auchlin. Je comprends aussi sa position, qu'elle ne peut pas endosser la responsabilité politique pour ce drame. Le procès pénal à l'encontre de huit personnes inculpées devrait avoir lieu cet automne. Laissons la justice faire son travail. De ma dernière conversation, ce matin avec M. Robert Schläfli, en est ressorti que sa colère contre les autorités s'est complètement assagie. Sa colère ne l'aidait en rien pour faire son deuil. Son souhait serait d'être reçu, avec sa famille, par l'actuel Conseil municipal de La Neuveville. En espérant que vous accepterez sa demande, je vous remercie pour votre attention. »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond qu'à titre personnel, comme voisine et amie de la famille Schläfli, elle a été touchée par ce drame et que personne ne peut fermer les yeux sur ce qui est arrivé. Elle pense que tous les citoyens neuvevillois ont été profondément choqués par cet événement tragique. Il est bien évident que ce thème a été prédominant quand le Conseil municipal a pris ses fonctions en début de législature et la priorité était de tout faire pour que rien de semblable ne puisse se passer à l'avenir. Elle certifie que, pour chaque décision d'importance que le Conseil municipal doit prendre, ses membres repensent à cet événement. Elle ne pense pas que nous sommes dans une situation où il y a de réels coupables. Elle imagine que les huit prévenus aimeraient que la machine puisse revenir en arrière, comme nous tous. Elle relève qu'il n'incombe pas à une équipe politique comme le Conseil municipal de rechercher les coupables, car il y a des professionnels pour cela, et heureusement. Elle rappelle que le Conseil municipal travaille à ce qu'une situation pareille ne se reproduise plus. Suite à la demande de M. R. Schläfli d'être reçu avec sa famille par le Conseil municipal, elle ne voit pas d'opposition de la part de ses collègues, bien au contraire. C'est probablement ce qui sera fait et très rapidement.

Mme S. Mamie, PVN : relève que le Parti Les Verts souhaite qu'à l'avenir les réponses soient un peu plus complètes. Comme au point n°2, elle comprend bien que les personnes responsables à l'époque ne soient plus en service, mais s'étonne qu'il n'y ait pas de trace écrite dans un procès-verbal et que le Conseil général ne puisse avoir des réponses plus étoffées.

M. F. Gerz, sans parti : indique que ce qu'il l'a frappé ces dernières années, c'est la dimension humaine. Il ajoute que ce qui a choqué M. R. Schläfli, c'est le fait qu'il n'a jamais eu un contact direct avec le Conseil municipal de l'époque pour simplement humainement partager.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que cela est totalement faux. Il y a eu des rencontres, des discussions et des propositions du Conseil municipal avec la famille Schläfli. Il ajoute qu'il y a des procès-verbaux pour appuyer cela.

M. F. Gerz, sans parti : répond que ce sont les propos de M. R. Schläfli. Il pense que la dimension humaine de cette rencontre est importante.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

12. Rapport CM en réponse au postulat PSN (C. Brazier) « Déployer une politique cohérente active pour les seniors à La Neuveville » (D. Bloch)

Rapport du Conseil municipal : *« Comme le relève le Parti Socialiste de La Neuveville, l'augmentation de la proportion de personnes de plus de 65 ans et surtout de personnes de plus de 80 ans modifie la structure de notre société. Les seniors représentent de plus en plus une population importante, tant par les ressources qu'elle propose que par les nouvelles problématiques qu'elle soulève. La loi sur l'aide sociale (LASoc) règle les prestations aux personnes malades et dépendantes, mais une politique locale pour les seniors valides relève entièrement de décisions et d'initiatives communales. De nos jours, les personnes âgées restent en bonne santé et indépendantes plus longtemps. Le placement en EMS devient une solution de dernier recours. Les seniors souhaitent continuer à vivre de manière autonome le plus longtemps possible, avec les aides et l'accompagnement nécessaires. Le rôle des communes devient donc de plus en plus important. Le travail a été découpé en cinq temps, dont trois ont été traités.*

1) Prise de renseignements

Rencontre avec des professionnels et des bénévoles actifs dans le domaine

Recherches théoriques : rapports politiques cantonaux, stratégies et lignes directrices communales, rapports d'associations spécialisées.

2) Détermination des objectifs locaux

- *Etat des lieux des initiatives privées, associatives, en vue d'établir un catalogue des offres et ressources existantes ;*
- *Mise en place d'une information accessible et actualisée régulièrement sur les activités, les sujets pertinents, les offres de prestations, les sites utiles aux seniors ;*
- *Evaluation des attentes et des besoins des seniors, des ressources qu'ils peuvent mettre en œuvre ;*
- *Elaboration de lignes directrices : afin d'être cohérentes et efficaces, les décisions en matière de politique des seniors doivent reposer sur des lignes directrices communales, qui tiendront compte des réponses au questionnaire envoyé et des discussions lors de la rencontre.*

3) Etude des thèmes les plus souvent évoqués

Liens sociaux : La solitude représente une souffrance et un risque pour la santé tant psychique que physique des personnes sans réseau familial ou amical. Atteindre les personnes défavorisées, issues de la migration, en mauvaise santé représente un défi important. Les sociétés locales, les paroisses, les seniors eux-mêmes individuellement ou en groupe organisent des activités de rencontre et de loisirs qui doivent être communiquées et encouragées.

Mobilité, aménagement du territoire, infrastructures et logement : Une prise en compte de ces éléments dans l'élaboration du plan d'aménagement local et lors de travaux est nécessaire. Une réflexion sur le transport des seniors doit être effectuée.

Activités physiques, culturelles, stimulantes : Elles doivent être recensées et encouragées, en vue de maintenir l'état de santé et l'indépendance de nos seniors.

Soins médicaux ambulatoires locaux : Ils doivent être maintenus, voire développés.

Collaborations intercommunales : Des opportunités doivent être analysées.

4) *Evaluation des attentes et besoins des seniors*

Dans ce but, tous nos seniors recevront début avril un questionnaire à remplir. Fin mai, ils seront invités à une rencontre au cours de laquelle les résultats des questionnaires seront discutés et des idées de projets évoquées.

5) *Elaboration des lignes directrices communales et mise en œuvre pratique*

L'élaboration d'une politique du 3^{ème} âge touche de manière transversale tous les services communaux. Elle représente un aspect à prendre en compte dans tout projet communal. La prochaine étape représentera une évaluation des attentes et besoins des seniors par un questionnaire ainsi qu'une rencontre avec les personnes en âge de retraite, afin de déterminer les priorités et les ressources disponibles. Ces démarches permettront de définir des lignes directrices communales, qui seront présentées au Conseil général, et de pérenniser une politique du 3^{ème} âge efficiente et cohérente. »

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

13. Rapport CM en réponse à la motion PVN (A. Gagnebin) « Espaces verts et arborisation » (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 23 juin 2022, le parti des Vert-e-s demande au Conseil municipal d'établir un inventaire détaillé des zones de verdure permettant une arborisation et la plantation d'arbres dans ces zones. Le motionnaire relève qu'actuellement, les rejets de dioxyde de carbone (CO₂) deviennent inquiétants. Il faut donc prendre des mesures afin de limiter ces rejets. L'une d'elles consiste à favoriser la photosynthèse qui transforme le gaz carbonique en oxygène en plantant des arbres. Ces arbres permettraient aussi de lutter contre les îlots de chaleur par l'évapotranspiration ainsi que par l'ombre et la fraîcheur qu'ils apportent et de rendre la ville résiliente face aux effets du changement climatique. Il est donc nécessaire d'effectuer un inventaire des zones vertes disponibles pour pouvoir les arboriser. Le Conseil municipal est conscient qu'il doit intervenir à l'échelle de la ville, notamment après l'été 2022 marqué par une longue période de sécheresse et de canicule, pour limiter les émissions de CO₂ et lutter contre les îlots de chaleur. Toutefois, le stockage de CO₂ par la plantation d'arbres en ville sera anecdotique. Néanmoins, ces plantations pourront lutter efficacement contre les îlots de chaleur et améliorer le cadre de vie des habitants. Le Conseil municipal est donc favorable à la plantation d'arbres en ville. Il a planifié le développement d'une étude afin d'identifier les zones qui pourraient accueillir des plantations, soit sur des surfaces déjà végétalisées, mais aussi, et surtout, le long des rues et sur les places. Le Conseil municipal reste attentif aux possibilités d'arborisation dans le cadre des différents projets. De même, la Commission de la gestion du territoire demande systématiquement la replantation d'arbres de remplacement lors d'abattage. »

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

14. Rapports CM en réponse à la motion PLR (M. Cochet) « Favoriser l'énergie renouvelable neuveilloise » (K. Michel) et à la motion PVN (S. Mamie) « Encourager l'installation de toute production d'énergie renouvelable sur les biens fonciers » (A. Kurth)

Rapports du Conseil municipal : « Les motions susmentionnées ont été acceptées par le Conseil général le 23 juin 2022 et le 5 octobre 2022. Afin de compléter la prise de position faite lors du Conseil général, nous tenons à vous informer des démarches entreprises depuis : le matériel pour l'installation des panneaux solaires à la Plage est arrivé et sa mise en place est prévue pour le début du printemps 2023. Nous aurons une surface d'environ 100m² de panneaux solaires pour une puissance de 25kWp. Notre plan financier 2023 – 2027 prévoit un montant de CHF 800'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Les projets sont en cours d'évaluation. La production d'énergie renouvelable à terme, pourrait s'élever à environ 216 kWp. Nous avons entamé les discussions et les appels d'offres pour changer les installations de chauffage électrique de la place de la Liberté 11 et de la rue de l'Hôpital 21 (Bibliothèque) par des pompes à chaleur. Les premières offres étant toutes supérieures à CHF 100'000.- par site, nous devons les intégrer dans le plan des investissements 2024 – 2028. Un atelier organisé par la SACEN sur la consommation d'énergie a eu lieu le 7 mars à 19h00 au Centre des Epancheurs. La description de cet atelier intitulé "Consommer moins et mieux l'énergie" a été annoncé sur notre site Internet, sous la rubrique des actualités, ainsi que sur Le Courrier de La Neuveville. Pour les particuliers : en règle générale, les entreprises spécialisées dans l'énergie et les infrastructures (panneaux solaires – pompe à chaleur ou autres) proposent des solutions clefs en main (demande de permis de construire, demande de subvention et autres conseils). Le SELN (service de l'équipement) reste à disposition des citoyens pour les guider dans leur première démarche. L'ordonnance OECUREN, consultable sur notre site Internet, prévoit certaines subventions pour l'encouragement à une transition énergétique prévue par le Conseil Fédéral. Le prix de rachat du kWh en 2023 sera de 17 ct., alors qu'il était de 10 ct en 2022. La Commune de La Neuveville propose un prix stable sur une année civile, à l'inverse d'autres communes. Par exemple, pour la ville de Bienne, ESB a une rémunération de l'énergie renouvelable avec un tarif d'été et un tarif d'hiver qui se situe entre 12 et 16 ct./kWh. Les motions ont été exécutées et elles sont en perpétuelle adaptation. »

M. M. Cochet, PLR : demande l'ouverture de la discussion.

La présidente soumet l'ouverture de la discussion de vote : **à l'unanimité, la discussion est ouverte.**

M. M. Cochet, PLR : remercie les personnes qui ont œuvré sur ce dossier. Il est satisfait des mesures qui ont été prises jusqu'à ce jour et de celles qui le seront dans les prochains mois et prochaines années. Il précise que la thématique doit être gérée de manière régulière et dynamique. Il encourage à poursuivre les réflexions et la remise en question régulière.

Le Conseil général prend acte du rapport du Conseil municipal.

15. Rapport CM en réponse au postulat PVN (C. Louis) « Une stratégie climatique pour La Neuveville » (Conseil municipal)

Rapport du Conseil municipal : « Le Conseil municipal œuvre actuellement à la réalisation d'un plan climat, en s'inspirant du Guide pour la stratégie climatique pour les communes élaboré par la Confédération. Le travail de l'Exécutif se base sur les axes suivants : Consommation de bien et de services ; Energie et bâtiments ; Mobilité ; Territoire ; Protection de la population ; Biodiversité ; Finances ; Engagement et mobilisation. Afin d'orienter le plan climat, un bilan CO₂ est nécessaire. Celui-ci sera réalisé après l'état des lieux sur la Cité de l'énergie qui sera présenté au Conseil municipal dans sa séance du 20 mars 2023. La réalisation du postulat suit son cours. Le législatif sera tenu au courant des résultats. »

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

16. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture de l'intervention déposée ce soir, dont le titre figure ci-après. Elle fait partie intégrante du procès-verbal.

- Motion sans parti (F. Gerz) « Réalisation zone piétonne sans voiture en vieille ville à La Neuveville »

Développement :

- **Motion sans parti (F. Gerz) « Réalisation zone piétonne sans voiture en vieille ville à La Neuveville »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

17. Questions simples et traitement

M. R. Mamie, PVN : « *En observant les concepts de déchetterie des communes auxquelles la nôtre peut se comparer, l'auteur de la présente question simple constate que la gestion des déchets de La Neuveville n'est pas "à la page". Elle complique considérablement les gestes de recyclages des citoyens, et est très peu incitative. La Municipalité prévoit-elle un concept général de renouvellement de la gestion des déchets dans notre commune ?* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que son service est en train de travailler sur un plan de déchets. Les résultats de ce plan seront disponibles à la fin de cette année pour prendre des mesures sur l'ensemble du territoire. Il serait intéressé à discuter personnellement avec M. R. Mamie, qui est l'auteur de la question simple, pour savoir ce qu'il entend par complexité au niveau du recyclage.

Mme A. Torres, PSN : « *Le Parti Socialiste neuvevillois s'interroge sur le cahier des charges du garde-bain de la plage du Camping de La Neuveville. Les client-e-s relèvent des problématiques concernant l'hygiène et s'inquiètent de leur sécurité dans cet espace de loisirs. La Commune a-t-elle l'intention d'améliorer la qualité de l'accueil ?* »

M. A. Kurth, conseiller municipal : ne peut pas répondre de manière immédiate. Il ajoute qu'aucune plainte n'a été signalée par écrit auprès de son service. Il va s'en occuper et regarder ce qu'il en est de façon plus précise. Quant au cahier des charges du garde-bain, il n'en a pas connaissance. Il va s'informer au plus vite, afin de donner une réponse.

M. T. Gutmann, UDC : « *Des travaux sont prévus pour 2023 dans les ports du Lessivier et de la Gravière. De quelle nature sont ces travaux et à quelle période auront-ils lieu ?* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que les travaux ne sont pas encore planifiés. Ils sont inscrits au budget 2023 et 2024. Ces travaux consistent à remplacer les poteaux en bois par des poteaux métalliques.

M. F. Gerz, sans parti : « *Que fait et entreprend le Conseil municipal, M. Karim Michel, responsable du dicastère de l'équipement pour rétablir la confiance dans le service après les divers et malheureux épisodes, drame du lac, enquête pénale, trois chefs politiques en 2 ans et maintenant la démission du responsable ?* »

M. K. Michel, conseiller municipal : répond que la confiance est présente au service de l'équipement. M. S. Gallet a donné sa démission pour se lancer dans un nouveau challenge. Il y a peut-être une certaine crainte face à la charge de travail que vont rencontrer les collaborateurs prochainement.

Mme J. Moeckli, PSN : « *La petite plage située sur le chemin des Rives, au sud du quai de la Gare de La Neuveville, a vu sa fréquentation augmenter ces dernières années. Des promeneur-ses et des baigneurs-ses viennent se ressourcer dans ce joli endroit toute l'année et en particulier en été. Qu'est-il prévu pour optimiser le confort des visiteurs-ses (par exemple : cabine/douche de plage, main courant d'escaliers, etc..) dans le cadre du plan de réaménagement de la place de la Gare ?* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : précise que le projet de la place de la Gare ne comprend pas toute La Neuveville. Il indique que rien n'est prévu à cet endroit, mais va prendre note de cette demande.

M. L. Longo, PLR : « *Selon notre Règlement d'organisation : le Conseil général prend connaissance des prévisions du Conseil municipal pour l'année en cours (art. 44. al.2 let.b). Comme cette présentation n'a pas eu lieu ce soir est-ce que le Conseil municipal va quand même réaliser des projets pour notre belle ville en 2023 et en informer le Conseil général avant la fin de l'année ?* »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : rappelle que le Conseil général a approuvé ce soir la création d'un poste supplémentaire au Service de la gestion du territoire et l'en remercie.

M. L. Longo, PLR : « *Après tous les investissements réalisés afin d'équiper la Commune en éclairage LED pour réguler son intensité et réduire sa consommation énergétique, quand est-ce que la population pourra à nouveau bénéficier d'un éclairage public tout au long de la nuit ?* »

M. K. Michel, conseiller municipal : répond que les nuits sont de plus en plus courtes. Il relève que des tests sont en train d'être réalisés sur le chemin des Celliers. A partir de 22h00, cette ruelle est déjà moins lumineuse que les autres. Une décision sera prise par le Conseil municipal sur ce point.

M. L. Longo, PLR : « *Combien de personnes ont adhéré à la Charte des jardins de la Commune de La Neuveville ?* »

M. A. Louis, conseiller municipal : informe qu'il ne peut pas exactement répondre à cette question, puisque les gens peuvent aussi s'inscrire de manière privée, sans passer par l'Office du Tourisme. Néanmoins, il informe qu'une dizaine de personnes et les institutions comme la paroisse, l'école primaire et d'autres se sont inscrites par le biais de l'Office du Tourisme.

M. L. Longo, PLR : « *Le Conseil général avait demandé au Conseil municipal de faire un bilan (nombre de cartes, retombées pour la culture locale, etc.) de la CarteCulture Caritas après deux ans pour reconduire ou non le projet au niveau communal. Donc, quel bilan peut-on tirer de l'offre CarteCulture Caritas de la Commune de La Neuveville ?* »

M. A. Louis, conseiller municipal : répond que l'offre de la CarteCulture Caritas a été approuvée plus tôt au Conseil général, mais a été mise en place en septembre 2022. C'est le Service social régional qui gère cela.

Mme D. Bloch, conseillère municipale : explique que sa mise en place a été retardée, suite au manque de personnel au Service social régional. Elle relève qu'il n'est pas possible de savoir combien de personnes utilisent cette carte à cause du secret de fonction et la protection des données, mais pourrait obtenir l'état des cartes dans la région.

M. C. Voisard, PVN : « *L'alliance SwissPass, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses ont récemment annoncé l'arrivée au 1^{er} janvier 2024 d'une carte journalière dégriffée pour remplacer l'actuelle carte journalière vendue par les communes, qui disparaît. Cette nouvelle carte journalière sera aussi vendue aux guichets des communes participantes. La Municipalité de La Neuveville, qui propose déjà l'actuelle carte journalière, prévoit-elle de proposer la nouvelle offre à ses concitoyens, afin de leur permettre de continuer à voyager en transports publics à des prix préférentiels ?* »

M. A. Kurth, conseiller municipal : répond que c'est une affaire à suivre. Une décision doit encore intervenir à ce sujet.

18. Communications

Mme C. Frioud Auchlin, maire : propose au Conseil général d'applaudir Mme C. Känel pour la tenue de sa première séance en sa qualité de présidente du Conseil général. Elle souligne l'efficacité de la stratégie d'inverser le sens. En commençant par les oppositions et les abstentions pour les votations des points, elle nous fait gagner un temps précieux.

Mme C. Känel, présidente, FOR : rappelle que la prochaine séance se tiendra le mercredi 14 juin 2023 à 19h30. Elle remercie les membres du Conseil général de transmettre leurs interventions écrites effectuées lors de cette séance à la Chancellerie municipale, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle termine en invitant les membres du Législatif à perpétuer la tradition lancée l'année dernière par une verrée à l'issue de la séance.

La séance est levée à 20h26.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

L'adjointe au chancelier



C. Känel



S. Wahlen

Une phase de mise en place et test du concept sur une durée de 12 mois peut être envisagée, cela dans un objectif de valider par la praxis le concept et prendre en compte les remarques et réflexions des usagés.

L'idée étant de rendre la zone piétonne plus conviviale, plus attractive et plus sûre.

Le concept inclura de :

- Supprimer les places de parcs zone bleue devant la commune coté Place de la Liberté
- Revoir l'utilisation et le statut en général de la borne en haut de la rue du Marché (actuellement hors d'usage);
- Proposer un système facile de régulation des flux de véhicules (bornes ou autres système) pour garantir le respect de la zone piétonne ;
- Favoriser les espaces des terrasses des restaurants et de ce fait les activités des commerces ;
- Planter des arbres ou de pots de fleurs dans le sens de verduriser les espaces ;
- Réaménagement par l'installation de tables et bancs pour y créer un espace de rencontre convivial ;
- Développer des espaces ludiques et loisirs pour les enfants et autres personnes ;
- Favoriser la mobilité douce dans la zone avec une circulation possible aux cyclistes tout en respectant la sécurité et l'interaction entre piéton et cycliste ;
- Régler la gestion du trafic des véhicules pour le chargement et déchargement, les demandes exceptionnelles (déménagements etc.), les personnes à mobilité réduite et les accès des urgences (pompiers etc.)

En conclusion, je suis convaincu que l'attractivité et le rayonnement de cette magnifique vieille ville de La Neuveville sera amélioré à travers cette mesure.

Francis Gerz.



20 03. 2023

106 53